



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3882

Approbation de conventions de coproduction pour la réalisation de films documentaires sur l'Histoire de Lyon – Archives municipales

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

<b>SEANCE DU 28 MAI 2018</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3882 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE COPRODUCTION POUR LA REALISATION DE FILMS DOCUMENTAIRES SUR L'HISTOIRE DE LYON – ARCHIVES MUNICIPALES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise. Elles conservent des fonds iconographiques d'une richesse exceptionnelle dont notamment les archives historiques des Hospices civils de Lyon du Moyen-Age jusqu'aux années 60.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public.

Aux cotés des Archives municipales, la Bibliothèque municipale de Lyon possède également des fonds d'archives extrêmement riches sur l'actualité lyonnaise du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, grâce à des collections exceptionnelles de périodiques et des fonds photographiques issus du travail de photoreporters, tels Georges Vermard.

Les Archives municipales et la Bibliothèque municipales ont été contactées par les sociétés de production, Camp de Base et Les Films de la Découverte qui souhaitent s'appuyer sur les richesses iconographiques des fonds conservés afin de réaliser des films documentaires sur l'histoire et le patrimoine lyonnais.

Afin de valoriser le travail et l'expertise des agents des Archives et de la Bibliothèque mais également la qualité des fonds conservés et de mutualiser les savoir-faire et les moyens, les films documentaires seront réalisés en coproduction.

Ces coproductions permettront à la ville de Lyon d'avoir un droit de regard sur les œuvres audiovisuelles réalisées, d'en être copropriétaire et de percevoir des recettes sur les ventes des films.

Trois films documentaires sont concernés et les apports de chaque coproducteur sont définies comme suit :

**Documentaire de création sur mai 68 à Lyon intitulé « L'esprit de Mai à Lyon », en coproduction avec la société Camp de Base**

Les apports de la société de production Camp de Base sont les suivants : 45 052 euros dont 8 632 euros d'apport à titre personnel et le reste du financement provenant des participations de diffuseurs et du CNC. La société assure la recherche de financements auprès des diffuseurs et du CNC, l'apport du contrat d'auteur signé par l'auteur-réalisateur, la production exécutive de l'œuvre et l'apport du personnel correspondant.

Les apports de la Ville de Lyon sont les suivants :

- Archives municipales : 2 500 euros d'apport en industrie consistant en la mise à disposition d'un agent des Archives municipales pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (3 jours de travail estimés soit 900 euros) et la mise à disposition gratuite d'images d'archives (500 images environ soit 1 600 euros).

- Bibliothèque municipale : 2 000 euros d'apport en industrie consistant en la mise à disposition d'un agent de la Bibliothèque municipale de Lyon pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (2 jours de travail estimés soit 600 euros) et la mise à disposition gratuite d'images d'archives issues du fonds de la Bibliothèque municipale de Lyon (430 images environ soit 1 400 euros) en vue de leur utilisation dans l'œuvre.

Les recettes issues de la vente du film-documentaire seront partagées de la façon suivante : 90.92 % pour la société Camp de Base et 9.08 % pour la Ville de Lyon.

### **Documentaire sur le cinéma en 14-18 intitulé « 14-18 coup de canon pour le cinéma français », en coproduction avec les Films de la Découverte**

Les apports de la société de production les Films de Découverte sont les suivants : 75 333 euros dont 8 732 euros d'apport à titre personnel et le reste du financement provenant des participations de diffuseurs, de coproducteurs éventuels et du CNC. La société assure la recherche des financements auprès des diffuseurs et du CNC, l'apport du contrat d'auteur signé avec l'auteur-réalisateur et la production exécutive de l'œuvre multimédia et l'apport du personnel correspondant.

Les apports de la Ville de Lyon - Archives municipales sont les suivants : 6 000 euros d'apport en industrie correspondant à la mise à disposition d'un agent des Archives municipales pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (5 jours de travail estimés soit 1500 euros) et la mise à disposition d'images d'archives (16 000 images environ soit 4 500 euros).

Les recettes issues de la vente du film-documentaire seront partagées de la façon suivante : 95 % pour la société Les Films de la Découverte et 5 % pour la Ville de Lyon/Archives municipales.

### **Documentaire sur l'Hôtel-Dieu intitulé « Dans les coulisses du Grand Hôtel-Dieu » (titre provisoire), en coproduction avec les Films de la Découverte**

A l'heure où le projet de Grand Hôtel-Dieu est dévoilé au public lyonnais, ce film a l'ambition de faire découvrir la très riche histoire sociale, médicale, administrative de cette « petite » ville au cœur de la ville au cours des 500 dernières années.

Les apports de la société de production les Films de la Découverte sont les suivants : 126 171 euros dont 20 160 euros à titre personnel et le reste du financement provenant des participations de diffuseurs, de coproducteurs éventuels et du CNC. La société assure la recherche de financements auprès des diffuseurs et du CNC, l'apport du contrat d'auteur signé par l'auteur-réalisateur, la production exécutive de l'œuvre multimédia et l'apport du personnel correspondant.

Les apports de la Ville de Lyon / Archives municipales sont les suivants : 7 000 euros d'apport numéraire et 14 000 euros d'apport en industrie correspondant à la mise à

disposition d'un agent des Archives municipales pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (30 jours de travail estimés soit 9 000 euros – évalués à 300 € par jour) et la mise à disposition d'images (1 600 images environ soit 5 000 euros).

Les recettes issues de la vente du film-documentaire seront partagées de la façon suivante : 86 % pour la société Les Films de la Découverte et 14 % pour la ville de Lyon / Archives municipales.

Les conventions de coproduction d'œuvre audiovisuelle jointes au rapport formalisent les conditions de production de ces documentaires.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

1- Les conventions de coproduction susvisées, établies entre la Ville de Lyon, la société Camp de Base et la société les Films de la Découverte sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les dépenses en résultant pour les Archives municipales, soit 7 000 euros, seront imputées sur le budget 2018, nature 611, opération COMAR, ligne de crédit 41646.

4- Les recettes correspondantes seront imputées sur l'exercice concerné :

- pour les archives municipales : nature 7088, LC 41715, opération BOUTIQAR ;
- pour la bibliothèque municipale : nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER